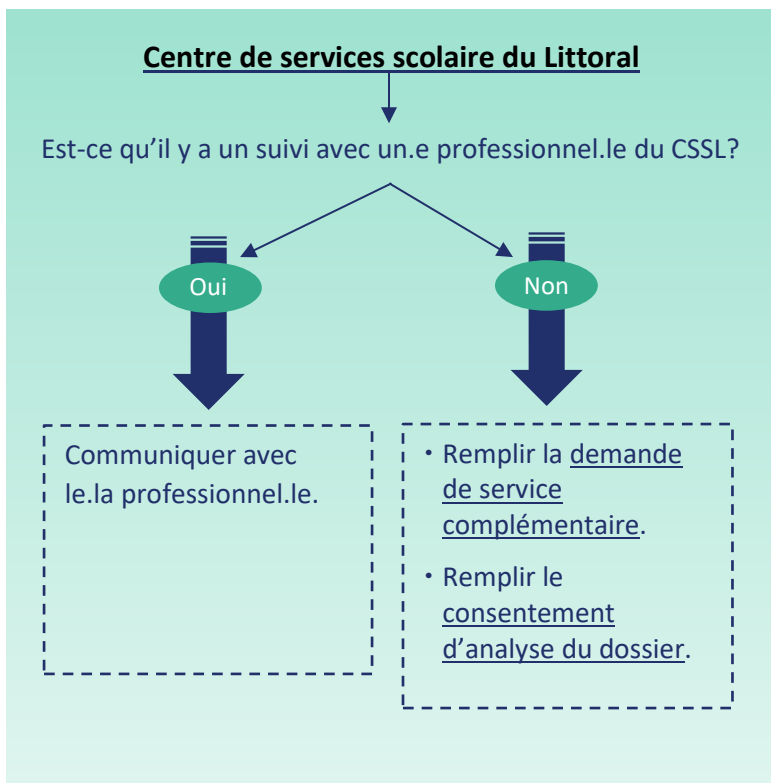


Élève avec un besoin au niveau psycho-social

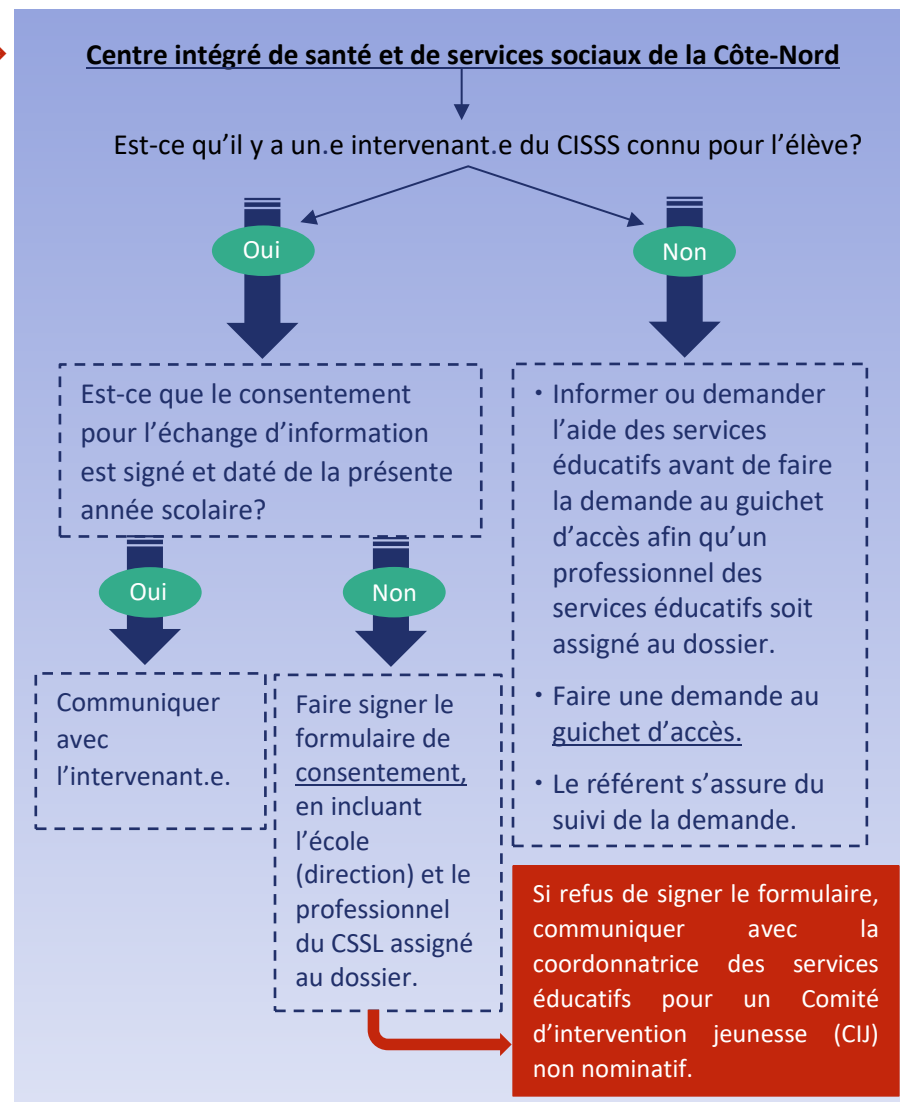
ÉCOLE

La situation est gérée par l'équipe-école (la TES, le.la professionnel.le de l'école ou autre).



← Référence vers →

Si l'élève reçoit des services des 2 centres, informer les deux intervenant.e.s.



Les intervenant.e.s du CSSL et du CISSS doivent être informé.e.s régulièrement, par la direction ou la personne responsable du dossier, des difficultés rencontrées par le jeune afin d'assurer un suivi de qualité.